

Section Syndicale des Retraité(e)s

Auto -Tracteur -Transmissions - Multipro

117, rue de l'Angevinière ❖ 72100 LE MANS ❖ Tél. 02 43 72 79 83 ❖ retraites.cgtrenault@orange.fr

Permanences assurées le jeudi de 14 h à 17 h et le vendredi de 10 h à 12 h

« Scandaleux »

Alors que le patronat se gave d'exonérations de cotisations sociales, que les dividendes et la bourse battent des records, que le budget de l'armement explose, le gouvernement entend faire payer l'addition aux retraités et aux chômeurs.

Pour réaliser 20 milliards d'économie en 2025, le gouvernement et le patronat entendent réduire les dépenses publiques en s'attaquant :

➤ **Au pouvoir d'achat des retraités :**

Aujourd'hui, les retraites et les prestations sociales sont indexées sur l'évolution moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels publiés par L'INSEE. C'est sur cette base de calcul que nous avons perçu une augmentation de 5,3% au 1^{er} janvier 2024.

S'il est vrai que cet indice ne reflète pas l'augmentation réelle du coût de la vie, à l'exemple de l'immobilier qui ne pèse que 6% dans l'indice des prix alors que les français dépensent en moyenne plus de 20% de leurs revenus pour se loger, il n'en demeure pas moins qu'il permettait de limiter le décrochage des retraites. **Mais pour le gouvernement c'est encore trop et il entend supprimer cette indexation pour réaliser des économies budgétaires sur le dos des retraités.**



C'est inadmissible quand on sait que les retraités ont subi une perte de pouvoir d'achat de + de 9% depuis 2017 et que 50% des personnes en retraite, soit 8 millions de retraités, perçoivent moins de 1398€ nets par mois.

Alors que la pauvreté menace les fondements même de notre démocratie, cette mesure, si elle était appliquée, aggraverait l'exclusion sociale en privant un nombre croissant de retraité-e-s des besoins fondamentaux : Se nourrir, se loger, se soigner, se chauffer.

➤ **Aux chômeurs :**

Depuis son élection, Emmanuel Macron ne cesse de réduire les droits au chômage (Indemnisation, durée de cotisations, conditions d'accès...), n'hésitant pas à traiter les chômeurs

de fainéants. Rappelons-nous la formule prononcée par Emmanuel Macron le 15 septembre 2018 concernant le travail : «*je traverse la rue, je vous en trouve (du travail)*».

Déjà en 2021, pour faire des « économies », une première réforme a baissé les indemnités chômage de 17 % pour la moitié des nouveaux demandeurs d'emploi. Elle incluait aussi une mesure de dégressivité qui pouvait atteindre 30 % de l'indemnisation pour les plus hauts salaires.

En 2023, le gouvernement rabote d'un quart la durée d'indemnisation. Celle-ci ne peut dépasser 18 mois pour les moins de 53 ans, et 27 mois (au lieu de 36) pour les plus de 55 ans.



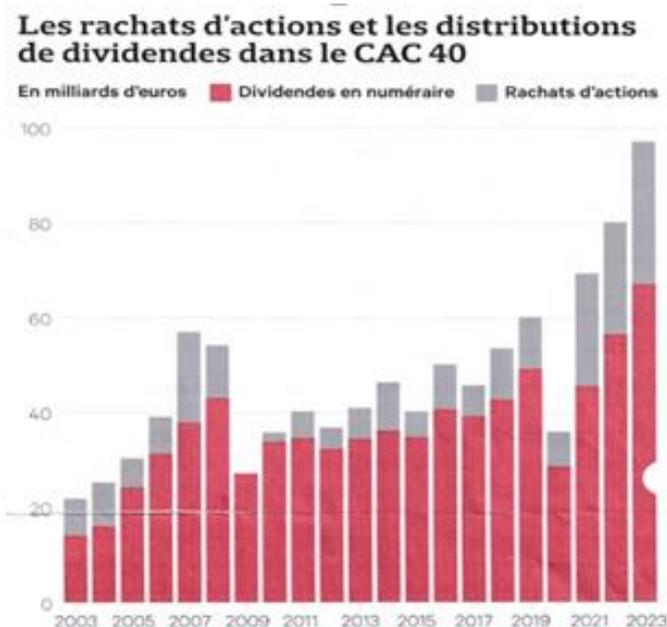
Aujourd'hui, Gabriel Attal envisage de baisser encore la durée d'indemnisation pour la ramener à 12 mois maximum au lieu de 18 actuellement. Il s'apprête également à augmenter la durée minimum de travail exigée pour pouvoir bénéficier d'indemnités sans exclure la possibilité d'une nouvelle baisse des indemnités.

➤ Aux prestations sociales maladie :

A partir du 31 mars, 1 euro n'est plus remboursé sur chaque boîte de médicaments ou acte paramédical, 4 euros sur les transports sanitaires. Les « franchises médicales » (reste à charge des assurés sociaux) sont doublées. Le gouvernement n'entend pas s'arrêter là, il envisage de **rallonger le délai de carence** (temps nécessaire avant que la Sécurité sociale prenne en charge l'indemnisation des jours d'arrêt pour maladie). Il est actuellement de 3 jours dans le privé, il pourrait passer à 5, voire 6 ou 7 jours, ce qui constituerait une perte de salaire énorme.

C'est ailleurs qu'il faut prendre l'argent pour répondre aux besoins sociaux :

La preuve :



- **100 milliards d'euros** ont été distribués aux actionnaires **en actions ou en dividendes**.
- **La bourse** bat des records (plus de **8200 points**)
- **Les aides publiques** aux entreprises sans contre partie ne cessent d'augmenter. Elles représentent actuellement 6,4% du PIB soit **160 milliards d'euros** (plus de 2,5 fois le budget de l'éducation nationale).
- Le budget militaire de la France va passer de 43,9 milliards d'euros en 2023 à **69 milliards en 2030**, ce qui en fera le premier poste de dépenses de la nation, devant l'éducation nationale : une première dans l'histoire de la V^{ème} République.

Réagissons : Le gouvernement entend faire payer sa facture aux retraités et aux chômeurs. Dans la continuité de la mobilisation du 26 mars, agissons pour porter nos revendications.